

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03730

Numéro SIREN : 508 648 110

Nom ou dénomination : KERMABON

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2019 sous le numéro de dépôt 23597

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/23597

Déposant :

Nom/dénomination : KERMABON

Forme juridique :

N° SIREN : 508 648 110

N° gestion : 2008 B 03730



Signature

EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2018
Bilan actif	

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	500	500		
Fonds commercial (1)	920 000		920 000	920 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	70 462	53 366	17 097	23 588
Installations techniques, matériel et outillage industriels	173 081	118 464	54 617	47 828
Autres immobilisations corporelles	86 288	76 636	9 652	12 149
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 845		8 845	8 845
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 259 177	248 966	1 010 211	1 012 410
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	14 690		14 690	12 032
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	3 014		3 014	
Marchandises	1 230		1 230	1 870
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	13 947		13 947	17 088
Autres créances	98 642		98 642	151 041
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	370 267		370 267	167 070
Charges constatées d'avance (3)	800		800	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	502 590		502 590	349 101
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 761 767	248 966	1 512 801	1 361 511
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Copie certifiée conforme

[Signature]

[Signature]

EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2018
Bilan passif	

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	849 458	841 574
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	308 330	182 885
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 164 388	1 031 058
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	136 306	161 654
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 082	4 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 681	55 148
Dettes fiscales et sociales	134 739	102 046
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 605	7 605
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	348 412	330 453
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 512 801	1 361 511
(1) Dont à plus d'un an (a)	95 546	123 692
(1) Dont à moins d'un an (a)	252 866	206 761
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				11 500
Production vendue (biens)	1 799 775		1 799 775	1 609 909
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	1 799 775		1 799 775	1 621 409
Production stockée			3 014	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 006	4 967
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			26 657	8 316
Autres produits			37	719
Total produits d'exploitation (I)			1 837 488	1 635 411
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			28 562	22 619
Variations de stock			640	-709
Achats de matières premières et autres approvisionnements			393 172	414 365
Variations de stock			-2 658	4 493
Autres achats et charges externes (a)			227 686	204 015
Impôts, taxes et versements assimilés			22 838	24 667
Salaires et traitements			565 338	558 004
Charges sociales			140 898	143 567
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 401	24 237
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 410	1 545
Total charges d'exploitation (II)			1 406 286	1 396 803
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			431 202	238 609
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				268
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				268
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			931	761
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			931	761
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-931	-493
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			430 271	238 116



1123

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		11 667
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		11 667
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 688
Sur opérations en capital		2 626
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		4 314
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		7 353
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	121 941	62 584
Total des produits (I+III+V+VII)	1 837 488	1 647 346
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 529 158	1 464 461
BENEFICE OU PERTE	308 330	182 885
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		1 102
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL KERMABON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 1 512 801 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 308 330 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Handwritten signature and initials

Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 30 381 Euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	920 000			920 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations incorporelles	920 500			920 500
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	69 252	1 210		70 462
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	155 161	17 920		173 081
– Installations générales, agencements aménagements divers	64 986			64 986
– Matériel de transport	6 983			6 983
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 249	6 071		14 319
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	304 631	25 201		329 832
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	8 845			8 845
Immobilisations financières	8 845			8 845
ACTIF IMMOBILISE	1 233 976	25 201		1 259 177

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 201		25 201
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 201		25 201
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	920 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	920 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations incorporelles	500			500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	45 664	7 702		53 366
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 333	11 132		118 464
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 830	6 282		64 112
- Matériel de transport	1 990	1 397		3 387
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 249	888		9 137
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	221 066	27 401		248 466
ACTIF IMMOBILISE	221 566	27 401		248 966

Handwritten signature and initials

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 122 234 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 845		8 845
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 947	13 947	
Autres	98 642	98 642	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	800	800	
Total	122 234	113 389	8 845
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	21 885
Total	21 885

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6000 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 60,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 348 412 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	136 306	40 760	95 546	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 681	61 681		
Dettes fiscales et sociales	134 739	134 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	15 687	15 687		
Produits constatés d'avance				
Total	348 412	252 866	95 546	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 349			
(**) Dont envers les associés	8 082			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP ELECTRICITE GAZ	1 833
FNP EAU	2 275
FNP HONORAIRES COMPTABILITE	4 059
FNP HONORAIRES JURIDIQUE	1 500
DETTES S/PROV. POUR CONGES PAYES	24 218
CHARGES SOCS. CP	8 668
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	2 394
FPC A PAYER	4 225
CVAE A PAYER	2 292
CFE A PAYER	1 546
DIVERS CHARGES A PAYER	7 605
Total	60 615

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA PUB	800		
Total	800		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

183



Handwritten signature in blue ink.

« KERMABON »
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 6 000 €
Siège social : 156 Avenue du Général Leclerc
33600 - PESSAC
RCS BORDEAUX 508 648 110

DÉCISIONS UNILATÉRALES ORDINAIRES ANNUELLES
PRISES PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE
LE 29 MARS 2019

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 :

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique, sur la proposition du gérant, décide d'affecter la somme de 308 330,21 €, montant du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes
à l'associée unique une somme de 170.000,00 €
- le solde, soit la somme de 138.330,21 €
à l'augmentation du poste « Autres Réserves ».

Le dividende à distribuer dont le montant s'élève à la somme de 170.000 € se trouve ainsi fixé à la somme de 1.700 € par part sociale, et sera payable au siège social dans les délais impartis par la loi.

Le montant du dividende non éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique (P.F.U.) ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° à 4 du Code Général des Impôts, soit pour 100 parts sociales, s'élèvera à 170.000 €.

Conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associée unique rappelle qu'il a été effectué les distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices.

Le tableau ci-après fait apparaître le montant des revenus distribués éligibles ou non éligibles au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, éligible ou non éligible seulement à l'abattement de 40%).

	Revenus distribués éligibles à compter du 1 ^{er} Janvier 2018 au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40% (antérieurement au 1 ^{er} Janvier 2018, éligible seulement à l'abattement de 40%)	Revenus distribués non éligibles à compter du 1 ^{er} janvier 2018 au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40% (antérieurement au 1 ^{er} Janvier 2018, non éligible seulement à l'abattement de 40%)
Année 2016	0 €	0 €
Année 2017	0 €	0 €
Année 2018	0 €	175 000 €

L'associée unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, déclare que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Décision prise : texte ci-dessus.

Le Gérant : M. Pierre-Xavier BARRANGER

